

Liberté de la vie corporelle

Préserver la vie corporelle veut dire entre autres protéger celle-ci contre toute atteinte à sa liberté. Le corps humain ne pourra jamais devenir un objet, susceptible de tomber sous le pouvoir absolu d'autrui, et être utilisé aux fins de celui-ci. Le corps vivant est toujours l'être vivant lui-même. Le violer, l'exploiter, le torturer ou le priver arbitrairement de sa liberté signifie porter gravement atteinte au droit octroyé à l'homme lors de la création ; or toute atteinte à la vie naturelle entraîne tôt ou tard sa propre punition.

La violation est l'utilisation du corps d'autrui, extorquée par la force, à des fins personnelles, surtout dans le domaine sexuel. Le droit d'accorder ou de refuser librement son corps et avant tout sa sexualité s'oppose à elle. Alors que dans des circonstances particulières, on peut obliger l'homme de mettre ses forces et son travail à la disposition du bien commun, la sexualité échappe à toute contrainte. La tentative de forcer certains mariages ou certains rapports sexuels pour telle ou telle raison, porte atteinte à la liberté corporelle et entre en conflit avec ce fait fondamental de la vie sexuelle qui constitue par une défense naturelle la limite à toute intervention étrangère et qui est la pudeur. Dans la pudeur naturelle, la liberté essentielle du corps humain en ce qui concerne sa sexualité trouve son expression. La suppression de la pudeur équivaut à la dissolution de tout ordre sexuel et conjugal, voire de tout ordre social quel qu'il soit. Il est vrai que la pudeur se manifeste sous des formes diverses et souples. Mais son essence immuable, fondée sur le naturel, est la préservation de la liberté du corps humain face à toute forme de violation. Cette liberté veille au mystère de la vie corporelle.

Nous parlons d'exploitation du corps humain lorsqu'on fait des forces corporelles d'un homme la propriété absolue d'un de ses semblables ou d'une institution. Cet état de choses a pour nom esclavage. Nous n'entendons pas par là simplement le système pratiqué dans l'antiquité. Il y a des formes historiques d'esclavage qui défendent mieux la liberté essentielle de l'homme que certains régimes sociaux qui, tout en interdisant cette pratique, font en réalité des esclaves de ceux qu'ils appellent des hommes libres. C'est cela qui explique et justifie l'attitude de beaucoup de pères de l'Église, de Thomas d'Aquin entre autres, qui condamnent non pas le terme, mais bien plutôt l'état d'esclavage. Il s'agit de cet état lorsque l'homme devient effectivement un objet qui appartient à son semblable, et dont celui-ci se sert pour parvenir à ses fins. Le danger d'en arriver là existe lorsque l'homme n'a ni la possibilité de choisir librement son emploi, ni d'en changer, ni de déterminer la limite de ses efforts. Nous avons affaire alors à l'exploitation absolue des forces du travailleur ; on respecte tout au plus la limite qui permet de maintenir le rendement ; parfois, on va même plus loin, et on aboutit ainsi à l'épuisement total. On ravit à l'homme sa force corporelle, son corps devient un objet exploité par le plus fort. La liberté du corps humain est anéantie.

Il faut établir une différence entre la torture et le châtiment corporel, dont le but est d'amener à la majorité mentale celui qui n'y est pas parvenu, ou encore de convaincre de son infamie

celui qui s'est rendu coupable de crimes ignobles sur le corps d'autrui. Nous entendons par torture l'art arbitraire et brutal qui inflige des douleurs corporelles, en exploitant une situation donnée, dans le but d'extorquer au torturé les aveux ou les déclarations souhaitées. On abuse ici du corps et le déshonore dans le seul but d'arriver à satisfaire une volonté de puissance par exemple, ou pour obtenir certains renseignements. On exploite la vulnérabilité du corps innocent en le torturant. Outre que la torture est dans la plupart des cas un moyen impropre à découvrir la vérité — ce qui n'entre en ligne de compte que si l'on recherche réellement celle-ci - toute torture équivaut à la plus forte des humiliations ; pour cette raison, elle engendre une haine profonde, et le désir de rétablir par la force l'honneur bafoué. En portant atteinte à la liberté corporelle de cette manière, on ébranle le fondement même de la société. L'emprisonnement ou l'arrestation d'hommes sans défense et d'innocents est une violation de la liberté qui a été accordée à l'homme avec son corps. (La chasse aux Noirs africains qu'on transportait en Amérique pour en faire des esclaves en est un exemple). En arrachant l'homme par la force à son habitation, à son travail, à sa famille, en le privant de l'exercice de tous ses droits corporels et en le traitant comme un coupable, on lui ôte l'honneur lié à la vie corporelle. Où l'on ravit à l'innocent la liberté et l'honneur, le coupable reste forcément impuni, et même ostensiblement honorable. Cela équivaut à la destruction de tout ordre social ; la conséquence en sera nécessairement tôt ou tard le rétablissement des droits de la vie naturelle.